



La Cfdt-EFRP, la CGT Éduc'action, le SNES FSU Île de France, le SNALC, appellent aux

Assises régionales du réseau des GRETA et de la formation continue

Les GRETA sont à la croisée de nombreuses attaques économiques, sociales et éducatives :



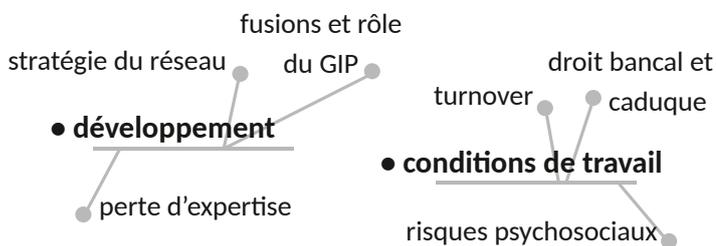
- contre la formation continue des adultes
- contre le droit du travail
- contre l'Éducation nationale, en particulier la voie scolaire professionnelle
- contre l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle

Appelées dans toutes la France par l'intersyndicale, ces assises permettront :

de nous rencontrer

de répondre ensemble à ce qui est mené au niveau de la région académique

d'échanger sur la situation dans les structures :



CCRAFCA, Un réseau qui appartient à il s'y passe quoi ? tous-tes ses agent-es ?

d'analyser ce qu'il se trame au niveau politique pour la formation continue

Quelles suites après la loi LCAP? apprentissage, blocs de compétences...

Quel avenir pour notre mission de service public ?

Agent-es administratif-ves, assitant-es de formation, coordo, formateur-trices, CFC :

Une occasion unique pour, collectivement,

- nous défendre comme agents publics !
- défendre notre outil de travail :

la formation à destination des adultes au sein de l'Éducation nationale !



Jeudi 21 novembre Bourse du travail de Paris Salle Louise Michel

(3 rue du Château d'eau - 75010 Paris, métro République)

Cette journée est déposée en tant que stage syndical :
chaque agent, titulaire ou non, a droit d'y participer sur son temps de travail.

Il n'y a que 50 places ! Pensez à déclarer au plus vite à votre employeur de votre venue !

Les stages syndicaux sont ouverts à tous. **Chaque agent, titulaire ou non a droit à 12 jours par an.**

La formation syndicale est un droit : n'hésitez pas à l'utiliser !

Pour participer, il vous suffit de **déposer auprès de la direction de votre établissement** une demande d'**autorisation d'absence**, au **moins un mois avant la date** du stage.

Ci-dessous : Modèle de demande d'autorisation d'absence pour stage syndical à transcrire et à remettre à votre chef d'établissement au plus tard un mois avant la date du stage.

C'est à dire,
à envoyer avant le lundi 21 octobre !

Nom Prénom

Fonction

à *Votre CESUP ou votre Dapfic*

S/C de Monsieur/Madame *Votre supérieur hiérarchique (1)*

Conformément aux dispositions de de la loi n 84-16 du 11/10/1984 article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires OU de la loi n° 82-997 du 13/11/1992 relatives aux agents non titulaires de l'État (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 21 novembre 2024 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la Bourse du Travail de Paris. Il est organisé par une intersyndicale CFTD, CGT, FSU et SNALC sous l'égide de l'Institut de recherche de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale, comme prévu à l'article 1 du décret 84-474 du 15 juin 1984. L'Institut de recherche de la FSU est habilité à ce titre par arrêté du 29 décembre 1999, publié au JORF du 6 janvier 2000.

A _____, le _____

Signature

(1) Cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique (S/C : *sous couvert*).

(2) Indiquer les références du texte correspondant à la situation : titulaire ou non.